

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR MICHEL THENTZ, DÉPUTÉE (PS), INTITULÉE « QUEL AVENIR POUR LES ENTREPRISES APRES L'ACHEVEMENT DE L'A16 ? » (N° 2198)

C'est incontestable, l'achèvement de la Transjurane provoquera une forte réduction des adjudications de travaux, particulièrement dans le génie civil mais aussi dans les secteurs du second œuvre et des services (mandataires).

Afin de fixer les ordres de grandeur, il n'est pas inutile de rappeler que l'A16 a généré, en moyenne annuelle, 150 millions de francs d'investissements au cours des vingt dernières années dont environ 60 % ont été réalisés par les entreprises jurassiennes. La fin des travaux (il reste environ 1 milliards de francs de prestations à accomplir) verra encore une augmentation des montants annuels jusqu'en 2010 (190 millions de francs) puis une diminution progressive rapide à moins de 30 millions de francs en 2015.

Cette perspective de l'évolution des investissements A16 est connue depuis longtemps. Les instances cantonales gouvernementales et administratives responsables du dossier ont attiré l'attention des organisations faïtières professionnelles à ce sujet. Elles les incitent depuis plusieurs années à profiter d'une situation conjoncturelle encore favorable pour rechercher des marchés aussi à l'extérieur du Canton, en valorisant les expériences et références acquises grâce à l'A16. Des informations précises leur ont été et seront encore données au sujet de la nouvelle organisation de l'Office fédéral des routes et de ses conséquences sur les futures procédures d'attribution des travaux des routes nationales.

Le Gouvernement prépare aussi les projets d'après la Transjurane. Dans le domaine des infrastructures, il s'agit évidemment des dossiers H18 (Delémont – Bâle, La Roche, Le Noirmont, etc....) et du réaménagement de la ligne Delle – Belfort. D'autres projets vont également voir le jour notamment dans l'aménagement des cours d'eau et dans l'entretien et la mise en conformité des réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux.

Le Gouvernement estime enfin que la réalisation complète de la Transjurane va contribuer au développement économique de notre région et en particulier favoriser de nouveaux investissements privés au profit des entreprises jurassiennes.

Delémont, le 19 août 2008

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme

Sigismond Jacquod
Chancelier d'État